



Cabinet du Ministre chargé des Transports

Paris, le 31 janvier 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du protocole d'accord sur le financement du projet de l'autoroute A831

Thierry MARIANI, ministre chargé des Transports, Dominique BUSSEREAU, président du Conseil général de la Charente-Maritime, et Bruno RETAILLEAU, président du Conseil général de la Vendée, ont signé aujourd'hui un protocole d'accord sur le plan de financement du projet de l'autoroute A831, auquel participera également la région des Pays de la Loire.

Ce projet d'infrastructure autoroutière permettra de relier Fontenay-le-Comte et Rochefort, sur une distance de 64 kilomètres, et favorisera le développement des territoires concernés.

En effet, cette liaison, maillon de l'autoroute des Estuaires qui relie les villes de Dunkerque, Calais, Caen, Rouen, Rennes, Nantes, Bordeaux, et Bayonne, permettra de diminuer le temps de parcours entre Nantes et Bordeaux. Elle contribuera également à l'amélioration de la sécurité routière et permettra de mieux desservir le littoral de la Vendée et de la Charente-Maritime, notamment le grand port maritime de la Rochelle.

La signature de ce protocole permet de concrétiser un projet déclaré d'utilité publique le 12 juillet 2005, et cité, à ce titre, dans le cadre du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT). Le plan de financement prévoit le versement d'une subvention au concessionnaire visant à assurer l'équilibre financier de l'aménagement. Celle-ci sera prise en charge à parts égales par l'Etat et les collectivités concernées, notamment les départements de la Vendée et de la Charente Maritime, ainsi que la région des Pays de la Loire.

L'Etat participera également à hauteur d'un tiers du financement de mesures environnementales complémentaires visant à concilier les enjeux de préservation des sites traversés avec les objectifs du projet d'infrastructure. Il s'agit notamment de la construction d'un viaduc d'une longueur de 3,3 km et de mesures importantes de compensation environnementale.

Sur la base de cet accord, la procédure d'attribution du contrat de concession sera lancée dans les prochains jours avec la publication de l'avis d'appel public à la concurrence pour sélectionner d'ici le mois de mai les candidats admis à remettre une offre.

Contact presse :

Cabinet de Thierry Mariani : Marion LAMURE/ Elvire de NICOLAY

01 40 81 71 66